Inscription sur les listes électorales

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.



Qui peut s'inscrire ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes)
- jouir de ses droits civils et politiques.

Comment s'inscrire ?

Quel que soit le mode d'inscription, il faut impérativement fournir les pièces justificatives suivantes :

- un formulaire d'inscription (à télécharger ci-joint)
- une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité ou dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans
- un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois (facture d’électricité, de gaz ou de téléphone fixe. Les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées)

L'inscription peut être effectuée :

- en ligne, via service-public.gouv.fr en utilisant le téléservice. Chaque usager peut créer un compte en ligne et joindre les pièces justificatives numérisées.
- sur place, à Mairie Accueil (8, place Bernard-Stasi) ou à la Mairie de Quartier (1, avenue de Middelkerke), en apportant les pièces justificatives
- par courrier, en envoyant le formulaire d'inscription et les pièces justificatives à l'Hôtel de Ville, service élections (7 bis, avenue de Champagne)

Quand s'inscrire ?

L'inscription sur la liste électorale de la commune doit être effectuée au plus tard le 6e vendredi précédant le premier tour de scrutin et non plus avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Ainsi, pour pouvoir voter lors des élections européennes en 2024, vous pouvez déposer votre demande d’inscription jusqu’au 1er mai en ligne et jusqu’au 3 mai par courrier ou en mairie.

Contact

Mairie Accueil : 03 26 53 37 50
Mairie de Quartier : 03 26 55 76 60

Documents
Formulaire Cerfa n°12669*02 - demande d'inscription sur les listes électorales
Liens utiles
Téléservice sur service-public.gouv.fr
Pour aller plus loin
Image



Changer d'adresse sur les listes électorales

Image



Voter par procuration

Image



Vérifier une inscription électorale et un bureau de vote